COMPTE RENDU
Séance du 2 septembre 2022.

L'an deux mil vingt-deux le 2 septembre à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Elisabeth LHERAUX, Frédéric JOUSSELIN, Brigitte TRAVERS, Arnaud DUFOSSE, Pierre BIEUVILLE, Thomas GUYOMARC H, Philippe PAULET et Laurent GARDIN.

Absent excusé : Jean-Luc CAILLIE qui a donné un pouvoir à Pierre BIEUVILLE.

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAUX.

Nombre de membres en exercice: 10
Nombre de membres présents: 9
Nombre de votants : 10
Date de convocation : 02/08/2022

Objet : poteau électrique rue du Moulin

Il avait été demandé un devis à Monsieur COLLEU pour couper des ronces et du lierre rue du Moulin, sur un poteau électrique.

Cette délibération est refusée ; les élus vont s'en charger.

Objet : convention relative à la gestion et à l'entretien des sentiers dits

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention relative à la gestion et à l'entretien des sentiers dits avec l'office de tourisme SNA et le comité départemental de la randonnée pédestre de l'Eure.

Objet : devis concernant les travaux du clocher de l'église

Il est proposé au conseil municipal de procéder à diverses reprises du clocher de l'église.
Après avoir pris conseil auprès de France Poullain, il s'avère qu'il n'y a aucune urgence.
Ce projet est donc remis et sera étudié ultérieurement.

Objet : devis concernant l'installation des radars pédagogiques

Ce devis n'est pas accepté par les élus car ces derniers se chargeront, en accord avec le conseil départemental, de leur installation.

Objet : aide exceptionnelle

Une demande d'aide exceptionnelle a été formulée mais cette dernière sera revue.

Objet : Constitution d'une association sportive et culturelle communale

Ce projet est encore à étoffer mais un cours de yoga démarre à la mairie le 13 septembre à 10 heures.

Questions diverses.

- il est demandé qu'une étude soit faite pour isoler le toit de la classe attenante à l'ancienne mairie avec de la laine de verre
- Impasse du Château et Impasse des Graviers, le Siège va être contacté car il y a un décalage de ces deux points lumineux par rapport aux autres

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

